

| | | |
|---|---|---------------------|
|  | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE | <i>Délibération</i> |
| | Séance publique du 29 janvier 2021 | N° 2021-20 |

Convocation du 22 janvier 2021

Aujourd'hui vendredi 29 janvier 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Dominique ALCALA à M. Jérôme PEScina
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Fabienne HELBIG à M. Thomas CAZENAVE
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h50
Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST à partir de 17h25
M. Bernard Louis BLANC à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h
Mme Céline PAPIN à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 16h20
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Claudine BICHET à partir de 12h
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 17h11
M. Baptiste MAURIN à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h11
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 16h15
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 14h35
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 15h à 16h
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h30
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 16h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h40
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOLET à partir de 14h45
M. Stéphane GOMOT à Mme Harmonie LECERF à partir de 14h45
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 15h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Olivier CAZAUX à partir de 11h30
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 13h
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 12h
M. Franck RAYNAL à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 15h
Mme Marie RECALDE à M. Serge TOURNERIE de 11h à 12h40
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Marie RECALDE à partir de 17h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 15h10

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

| | | |
|---|--|----------------------------|
|  BORDEAUX MÉTROPOLE | Conseil du 29 janvier 2021 | <i>Délibération</i> |
| | Direction Tramway / SDODM / Grandes infrastructures Service grands projets de transports | <i>N° 2021-20</i> |

Réalisation du Bus à haut niveau de service (BHNS) entre gare Saint-Jean/Saint-Aubin de Médoc - Travaux de déplacement et de protection des réseaux électriques - Convention avec ENEDIS - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La réalisation du BHNS (Bus à haut niveau de service) Bordeaux Gare Saint-Jean – Saint-Aubin de Médoc nécessite de procéder, au préalable, à la modification ou au déplacement d'une partie des réseaux enterrés ou aériens afin de les rendre compatibles avec :

- les infrastructures génie civil des stations, les plateformes ou chaussées d'approche et d'accostage du matériel roulant BHNS et les équipements annexes nécessaires à son fonctionnement,
- l'exploitation de la ligne de transport,
- l'exploitation des réseaux des occupants du domaine public routier et notamment celui de distribution d'énergie électrique publique de ENEDIS.

Ces déplacements de réseaux étant la conséquence de travaux entrepris dans l'intérêt du domaine public routier et constituant une opération d'aménagement conforme à la destination de ce domaine, les frais relatifs aux travaux de déplacement des ouvrages de distribution seront supportés par ENEDIS, occupant du domaine public, conformément à la jurisprudence actuellement en vigueur.

Ces travaux de déviation de réseaux sont à la charge de chaque occupant du domaine public routier.

Toutefois, à l'instar des décisions intervenues lors des opérations précédentes, Bordeaux Métropole prendra en charge les surcoûts éventuels des travaux de reprise ou de double déplacement de ces réseaux, de déplacements d'installations en domaine privé consécutifs aux mises à l'alignement foncier, ou de pose en sur-profondeur au droit des stations ou des plateformes ou chaussées d'approche et d'accostage du BHNS.

Bordeaux Métropole s'engage également à négocier, avec ce gestionnaire de réseau, les

conditions et les coûts relatifs au déplacement des ouvrages (postes, branchements, réseaux, ...) exploités et situés dans le domaine privé, suite aux mises à l'alignement des limites foncières nécessaires à l'insertion de l'infrastructure.

Dans ce cadre, il est proposé une convention à conclure entre nos deux établissements qui fixe ces modalités d'exécution et de financement des surcoûts des travaux complémentaires réalisés par ENEDIS qui seraient rendus nécessaires pour modifier, déplacer les ouvrages exploités du réseau électrique de distribution à l'occasion de la réalisation du BHNS Bordeaux Gare Saint-Jean – Saint-Aubin de Médoc.

Le coût total des travaux, hors taxes, hors frais généraux, à la charge de Bordeaux Métropole peut être estimé à 671 000 €HT. Le montant total frais généraux inclus est estimé à 738 100 €.

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature par les parties. Elle prendra fin lorsque les travaux de déplacement et/ou de pose des réseaux exploités par ENEDIS seront achevés et que le paiement intégral des sommes dues par la Métropole à ENEDIS sera effectif.

Toute modification de la présente convention se fera par voie d'avenant.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la mise en œuvre du BHNS Bordeaux gare Saint-Jean – Saint-Aubin de Médoc nécessite la modification ou le déplacement des ouvrages et réseaux de distribution électrique publique d'ENEDIS ;

CONSIDERANT QUE ces travaux de déviation de réseaux sont à la charge de chaque occupant du domaine public routier. Toutefois, à l'instar des décisions intervenues lors des opérations précédentes, Bordeaux Métropole doit prendre en charge les surcoûts éventuels des travaux réalisés par ENEDIS, de reprise ou de double déplacement de ses réseaux, de déplacements d'installations en domaine privé consécutifs aux mises à l'alignement foncier, ou de pose en sur-profondeur au droit ou aux abords des stations du BHNS ;

DECIDE

Article 1 : d'approuver la présente convention, jointe en annexe à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président à signer ladite convention.

Article 3 : d'imputer la dépense au budget principal, sur les exercices correspondants, sous réserve du vote du BP 2021, au chapitre 204, article 2324, fonction 821.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 janvier 2021

| | |
|---|---|
| <p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 FÉVRIER 2021</p> <p>PUBLIÉ LE : 4 FÉVRIER 2021</p> | <p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH</p> |
|---|---|